



ARRÊTÉ

relatif à la nomination des membres
de la Commission cantonale d'éthique de la recherche
(DEAS - Z 22)

09 mai 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);

vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);

vu le règlement d'application de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain, du 4 décembre 2013;

vu ses arrêtés relatifs à la nomination des membres de la commission cantonale d'éthique de la recherche des 7 mai 2014, 3 septembre 2014, 19 août 2015, 29 juin 2016 et 9 novembre 2016;

vu la démission du Prof. GASCHE Paola, membre suppléante, du 19 mai 2016;

vu la démission du Dr KARAM Olivier, membre titulaire, du 12 octobre 2016;

vu la démission du Dr GAUTHEY Laurent, membre titulaire, du 23 octobre 2017;

vu la démission du Dre ROULIN Marie-José, membre suppléante, du 23 novembre 2017;

vu la démission du Prof. RICOU Bara, membre suppléante, du 15 décembre 2017,

ARRÊTE :

1. Pour la période échéant au 30 novembre 2018, la composition de la Commission cantonale d'éthique de la recherche est complétée comme suit :

6. Adresse de la commission :
Service du pharmacien cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève
tél : 022/546.51.01

Communiqué à :

DEAS	1 ex.
CHA/Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
Intéressés	1 ex.



Certifié conforme,

La Chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. G. H.", written over the text "La Chancelière d'Etat".



ARRÊTÉ

modifiant la composition de la
Commission cantonale d'éthique de la recherche
(DEAS - Z 22)

09 novembre 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
vu le règlement d'application de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain, du 4 décembre 2013;
vu ses arrêtés relatifs à la nomination des membres de la commission cantonale d'éthique de la recherche des 7 mai 2014, 3 septembre 2014, 19 août 2015 et 29 juin 2016,

ARRÊTE :

1. Pour la période échéant au 30 novembre 2018, la composition de la Commission cantonale d'éthique de la recherche est complétée comme suit :

Titulaire

Dr LECOMPTE Thomas
Médecine

29.08.1956

Hôpitaux Universitaires de Genève
Département des spécialités de
médecine
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1211 Genève 14

Suppléant

Mme FLÜCKIGER Leonie
Droit

11.12.1987 DGE Avocats
Rue Bartholoni 6
1204 Genève

2. La commission est présidée par le Professeur HIRSCHÉL Bernard.
3. Conformément à l'article 9 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires sont tenus en toutes circonstances au respect de l'intérêt de l'Etat et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice, tant dans l'activité qu'ils déploient au sein de la commission que par leur comportement général. Ils se doivent de remplir tous les devoirs de leur fonction consciencieusement et avec diligence, en vue du bon accomplissement des tâches et missions de la commission.
4. Conformément à l'article 10 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires doivent veiller à assister assidûment aux travaux de la commission et à demeurer disponibles pour les travaux de celle-ci.
5. Conformément à l'article 11 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires sont soumis au secret de fonction, dont la violation est sanctionnée par l'article 320 du code pénal suisse.
6. Adresse de la commission :
Service du pharmacien cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève
tél : 022/546.51.01
fax : 022/546.51.89

Communiqué à :

DEAS	1 ex.
CHA/Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
Intéressés	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat



ARRÊTÉ

modifiant la composition
de la Commission cantonale d'éthique de la recherche
(DEAS - Z 22)

29 juin 2016

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
vu le règlement d'application de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain, du 4 décembre 2013;
vu ses arrêtés relatifs à la nomination des membres de la commission cantonale d'éthique de la recherche des 7 mai 2014, 3 septembre 2014 et 19 août 2015;
vu la démission de M. COMBESCURE Christophe, membre titulaire, du 15 octobre 2015;
vu la démission de Mme POSFAY BARBE Klara, membre titulaire, du 29 mai 2015;
vu la démission de Mme GIACOMINI Véronique, membre suppléant, du 6 août 2015;
vu la démission de M. STAUB Christian, membre suppléant, du 23 octobre 2015,

ARRÊTE :

1. Pour la période échéant au 30 novembre 2018, la composition de la commission cantonale d'éthique de la recherche est modifiée comme suit :



ARRÊTÉ

modifiant la composition
de la commission cantonale d'éthique de la recherche
(DEAS - Z 22)

19 août 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
vu le règlement d'application de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain, du 18 décembre 2013;
vu ses arrêtés relatifs à la nomination des membres de la commission cantonale d'éthique de la recherche des 7 mai et 3 septembre 2014;
vu la démission de M. RICHOZ Olivier, membre titulaire, au 7 janvier 2015;
vu la démission de Mme KRAUSKOPF Florence, membre titulaire, au 28 février 2015;
vu la démission de Mme JUNOD Valérie, membre suppléante, au 31 janvier 2015;
vu la démission de M. GENCER Baris, membre titulaire, au 6 mars 2015,

ARRÊTE :

1. Pour la période échéant au 31 mai 2018, la composition de la commission cantonale d'éthique de la recherche est modifiée comme suit :

Titulaires

Mme HOLM RANDALL Karin	18.06.1959	Chemin du Champ-Carré 10
<i>Ethique</i>		1256 Troinex

en remplacement de M. RICHOZ Olivier.

Mme PITTELOUD Christine
Droit

20.02.1973 Chemin Vermont 10
1006 Lausanne

en remplacement de Mme KRAUSKOPF Florence.

Les postes des deux autres démissionnaires demeurent vacants.

2. La commission est présidée par Professeur HIRSCHTEL Bernard.
3. Conformément à l'article 9 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires sont tenus en toutes circonstances au respect de l'intérêt de l'Etat et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice, tant dans l'activité qu'ils déploient au sein de la commission que par leur comportement général. Ils se doivent de remplir tous les devoirs de leur fonction consciencieusement et avec diligence, en vue du bon accomplissement des tâches et missions de la commission.
4. Conformément à l'article 10 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires doivent veiller à assister assidûment aux travaux de la commission et à demeurer disponibles pour les travaux de celle-ci.
5. Conformément à l'article 11 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires sont soumis au secret de fonction, dont la violation est sanctionnée par l'article 320 du code pénal suisse.
6. Adresse de la commission :
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1211 Genève 14
tél : 022/372.90.20

Communiqué à :

DEAS	1 ex.
CHA/Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
Intéressées	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat

**ARRÊTÉ**

relatif à la nomination des membres
de la commission cantonale d'éthique de la recherche
(DEAS - Z 22)

07 mai 2014

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
vu le règlement d'application de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain, du
4 décembre 2013 (K 4 06.02),

ARRÊTE :

1. Pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018, la composition de la commission cantonale
d'éthique de la recherche est la suivante :

Titulaires

Mme CAILLAT Monique <i>Droit</i>	31.08.1947	BCCC AVOCATS SARL 5, rue Jacques-Balmat Case postale 5839 1211 Genève 11
Mme CHABERT Jocelyne <i>Biostatistique</i>	21.03.1972	Hôpitaux Universitaires de Genève Unité d'Investigation Clinique Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Mme CHARVAT Sandrine <i>Biologie</i>	27.09.1971	CCER-UIC 4AL Hôpitaux Universitaires de Genève Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14

Mme COURVOISIER Delphine <i>Biostatistique</i>	25.08.1975	Hôpitaux Universitaires de Genève Direction médicale Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
M. COMBESCURE Christophe <i>Biostatistique</i>	31.12.1974	Hôpitaux Universitaires de Genève Service épidémiologie clinique Rue Gabrielle-Perret-Gentil 6 1211 Genève 14
Professeur DESMEULES Jules <i>Médecine, médecine pharmaceutique</i>	16.03.1957	Hôpitaux Universitaires de Genève Service de pharmacologie et de toxicologie cliniques Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
M. GAUTHEY Laurent <i>Médecine</i>	16.06.1953	Place de l'Etrier 4 1224 Chêne-Bougeries
Dr GENCER Baris <i>Médecine</i>	21.05.1982	Hôpitaux Universitaires de Genève Service de cardiologie Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Professeur GOLD Gabriel <i>Médecine, psychologie</i>	09.08.1956	Hôpital des Trois-Chêne Chemin du Pont-Bochet 3 1226 Thônex
Dr HARR Thomas <i>Médecine, éthique</i>	08.10.1968	Hôpitaux Universitaires de Genève Unité d'allergologie et d'immunologie Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Professeur HIRSCHHEL Bernard <i>Médecine</i>	25.07.1946	Hôpitaux Universitaires de Genève Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Dr HUBER Olivier <i>Médecine</i>	22.08.1948	Avenue de la Roseraie 76A 1205 Genève
Dr KARAM Olivier <i>Médecine</i>	09.06.1975	Hôpitaux Universitaires de Genève Dpt Enfant et Adolescent Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Mme KRAUSKOPF Florence <i>Droit</i>	04.05.1969	Place du Bourg-de-Four 1 Case postale 3108 1211 Genève 3

Dr PERROUD Nader Ali <i>Médecine</i>	26.03.1975	Hôpitaux Universitaires de Genève Trouble du contrôle émotionnel Service des spécialités psychiatriques Dpt de santé mentale et psychiatrie Rue de Lausanne 20b 1201 Genève
Dr POSFAY BARBE Clara <i>Médecine</i>	26.10.1967	Hôpitaux Universitaires de Genève Dpt Enfant et Adolescent Rue Willy-Donzé 6 1211 Genève 14
Dr RICHOZ Olivier <i>Psychologie</i>	23.08.1985	Hôpitaux Universitaires de Genève Dpt NEUCLI Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Mme ROULIN Dominique <i>Ethique</i>	21.05.1958	Rue Jean-Gutenberg 12 1201 Genève
Mme SERAPHIN Marie Andrée <i>Soins</i>	24.11.1956	Hôpitaux Universitaires de Genève Dpt de réadaptation et médecine palliative Route de Loëx 151 1233 Bernex
M. VULLIEMOZ Serge <i>Médecine</i>	02.01.1972	Dpt des Neurosciences cliniques Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
<u>Suppléants</u>		
Professeur BOUILLAGUET Serge <i>Médecine</i>	18.09.1959	Section de médecine dentaire Rue Barthélemy-Menn 19 1205 Genève
M. DELOCHE Olivier <i>Biologie, droit</i>	23.12.1966	Avenue William-Favre 22 1207 Genève
M. DUNON Jeremy <i>Ethique</i>	23.08.1977	Hôpitaux Universitaires de Genève Aumônerie Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Professeur ELGER Bernice <i>Médecine, éthique</i>	20.12.1964	Institut de médecine légale Rue Michel-Servet 1 1206 Genève
M. EMPEYTA Sébastien <i>Soins</i>	21.09.1966	Hôpitaux Universitaires de Genève Direction des soins Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Dr ESCHER IMHOF Monica <i>Médecine pharmaceutique</i>	19.04.1963	Hôpitaux Universitaires de Genève Service de pharmacologie et de toxicologies cliniques Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14

Mme GARDAZ Valérie <i>Soins</i>	08.07.1974	Hôpitaux Universitaires de Genève Dpt APSI Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Dr GASCHE Paola <i>Médecine</i>	06.12.1962	Hôpitaux Universitaires de Genève Service de pneumologie Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Dr GIACOBINO Ariane <i>Médecine</i>	02.09.1967	Hôpitaux Universitaires de Genève Dpt médecine génétique et de laboratoire Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Mme GIACOMINI Véronique <i>Psychologie, soins</i>	28.01.1961	Clinique de Bel-Idée Département de psychiatrie Pavillon La Seymaz Chemin du Petit-Bel-Air 2 1225 Chêne-Bourg
Dr GUESSOUS Idris <i>Médecine, biostatistique</i>	26.03.1976	Hôpitaux Universitaires de Genève Unité d'épidémiologie populationnelle Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Mme GUITTIER Marie-Julia <i>Soins</i>	18.08.1969	HEdS Avenue de Champel 47 1206 Genève
Professeur JUNOD Valérie <i>Droit</i>	31.12.1973	Université de Genève Faculté de droit Boulevard du Pont-d'Arve 40 1205 Genève
Dr HERRMANN François <i>Médecine</i>	23.01.1960	Hôpital des Trois-Chêne Chemin du Pont-Bochet 3 1226 Thônex
Professeur HURST Samia <i>Médecine, éthique</i>	02.12.1971	Institut Ethique Histoire Humanités-CMU Rue Michel-Servet 1 1211 Genève 4
M. KOSSOVSKY Michel <i>Médecine</i>	26.06.1960	Hôpitaux Universitaires de Genève Service de médecine interne de réhabilitation Avenue de Beau-Séjour 26 1206 Genève
Dr MOLL Solange <i>Médecine, biologie</i>	25.03.1960	Hôpitaux Universitaires de Genève Pathologie clinique Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14

Professeur RICOU Bara <i>Médecine</i>	14.11.1955	Hôpitaux Universitaires de Genève Service des soins intensifs Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
Dr SAMER Caroline <i>Médecine, médecine pharmaceutique</i>	28.11.1977	Hôpitaux Universitaires de Genève Service de pharmacologie et de toxicologie cliniques Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 1211 Genève 14
M. STAUB Christian <i>Médecine, médecine pharmaceutique</i>	24.08.1954	Université de Genève Ecole des sciences pharmaceutiques Quai Ernest-Ansermet 30 1211 Genève 4

2. La commission est présidée par le Professeur HIRSCHL Bernard.
3. Conformément à l'article 9 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires sont tenus en toutes circonstances au respect de l'intérêt de l'Etat et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice, tant dans l'activité qu'ils déploient au sein de la commission que par leur comportement général. Ils se doivent de remplir tous les devoirs de leur fonction consciencieusement et avec diligence, en vue du bon accomplissement des tâches et missions de la commission.
4. Conformément à l'article 10 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires doivent veiller à assister assidûment aux travaux de la commission et à demeurer disponibles pour les travaux de celle-ci.
5. Conformément à l'article 11 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009, les commissaires sont soumis au secret de fonction, dont la violation est sanctionnée par l'article 320 du code pénal suisse.
6. Adresse de la commission :
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1211 Genève 14
tél : 022/372.90.20

Communiqué à :

DEAS	1 ex.
CHA/Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
Intéressés	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

